



Gélule contre chute des cheveux satisfait ou remboursé

Par nico, le 10/12/2008 à 17:00

bonjour,

une société me propose un produit contre la chute des cheveux avec comme argument de vente : satisfait ou remboursé

comment si dans 6 mois je ne suis pas satisfait je peux demander un remboursement?

en comptant mes cheveux avant de debuter le traitement ?

merci à ceux qui m'aideront

Nicolas